

CONVOQUÉS (15) : Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Maryline Hacques, Aurélien Thébert, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Anne-Gaëlle Delrue, Éric Jallot, Patrice Accarie

Présents (8) : Jean-luc Veillé, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Joseph Maréchal, Karine Fauchoux, Dominique Ronceray, Christophe Blin, Éric Jallot

Excusés (6) : Anne-Gaëlle Delrue, Pierrette Diné, Aurélien Thébert, Patrice Accarie, Clément Méchard, Brigitte Laurent

Absente (1) : Marilyne Hacques

Secrétaire de séance : Christine Thiken

Pouvoirs (4) : Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Aurélien Thébert donne pouvoir à Joseph Maréchal, Patrice Accarie donne pouvoir à Jean-Luc Veillé, Clément Méchard donne pouvoir à Dominique Ronceray

Convocation envoyée aux élus le 16/02/2023

-
- 1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire
 - 2) Finances – présentation des projets 2023
 - 3) Lotissement de la Touche Godet
 - 4) Lotissement de la Foucherie
 - 5) Rétrocession LGV SNCF à la commune
 - 6) Bibliothèque municipale - désherbage des ouvrages
 - 7) Questions diverses

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Déclaration d'aliéner :**

Néant

2) Finances (rapporteur : Jean-luc V. et Christine T.) (vidéoprojection)

Le maire fait la présentation au conseil du bilan des réalisations 2022, et des projets 2023. Les projets 2023 seront présentés lors des commissions, et proposés dans le cadre du vote des budgets primitifs.

Concernant le budget annexe des logements sociaux, le maire revient sur le projet d'habitat situé rue de Saint-Poix. Il informe avoir échangé avec l'organisme Espacil, et la possibilité de déplacer ce projet d'habitat au lotissement de la Touche Godet sur les lots 4 et 5 est envisageable à ce jour. Espacil souhaite conserver les 6 agréments validés pour notre commune, et poursuivre le projet vu le travail déjà réalisé en termes d'études. Espacil travaille sur une nouvelle proposition qui devrait être faite au conseil prochainement. Le maire précise qu'un projet d'Habitat sur le terrain rue de Saint-Poix est maintenu, mais qu'il sera réétudié afin de prendre en compte les contraintes à présent connues des courses cyclistes des deux provinces organisées par le Comité des Fêtes. Le maire tient à souligner qu'il est toutefois regrettable que l'association n'ait pas su soumettre à l'équipe municipale ses contraintes lorsque la commune a préempté le terrain et fait connaître son projet d'habitat. Ceci étant, le maire et son équipe s'accordent à reconnaître

l'importance de la manifestation et souhaitent travailler avec le Comité des fêtes pour un futur projet Habitat rue de Saint-Poix.

3) Lotissement de la Touche Godet (rapporteur : Bertrand B.)

Le maire donne la parole à M. Bréjuin.

M. Bréjuin fait le retour des travaux en cours.

a. Actualisation du marché

M. Bréjuin évoque le devis d'actualisation de l'entreprise PIGEON pour le lot 1 : Terrassement / Voirie. Il est rappelé au conseil que ce marché a été signé en 2016.

Lot 1 : Terrassement - voirie/ entreprise Pigeon

Montant initial du marché : 134 746 € HT soit 161 695.20 € TTC

Devis d'actualisation pour un montant de 18 450.37 € HT soit 22 140.44 € TTC

Nouveau montant du marché : 153 196.37 € HT soit 183 835.64 € TTC

Il est proposé de valider le devis d'actualisation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Eclairage public

M. Bréjuin présente la convention SDE éclairage public pour un reste à charge à la commune de 26 605.52 € HT. L'estimation financière de l'opération est estimée à 33 256.90 € HT.

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	
Estimation financière de l'opération (Montant HT estimé servant de base de calcul de la participation)	33 256.90 €
Taux de participation du SDE35	20.00%
Taux de modulation de la collectivité	-
Montant estimé de la participation du SDE35	6 651.38 €
Montant total à la charge de la collectivité	26 605.52 €

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention avec l'estimation ci-dessus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4) Lotissement de la Foucherie (rapporteur : Bertrand B.)

Le maire donne la parole à M. Bréjuin.

M. Bréjuin fait le retour des travaux en cours.

a. Convention de mandat avec les Eau des Portes de Bretagne

M. Bréjuin présente la convention de mandat pour la réalisation des travaux de desserte en eau potable et propose de valider le devis pour un montant de 48 740.79 € HT soit 58 488.95 € TTC.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention et le devis pour un montant de 48 740.79 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

b. Vente parcelle lot 1

Le maire propose de procéder à la vente de la parcelle du lot N°1 arrêtée à une superficie de 533 m², représentant un prix de vente à 67 € HT le m² soit un montant de 35 711 € HT.

Il est proposé de vendre à Madame POTTIER Aurélie le lot n°1 du lotissement de la FOUCHERIE, d'une contenance de 533 m², pour la somme de 35 711 € HT.

Les travaux de viabilisation étant en cours il sera précisé dans la délibération que la vente sera actée sous réserve du certificat de conformité de viabilisation. La délibération est attendue par l'acquéreur afin d'arrêter le projet financier auprès de sa banque.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5) Rétrocession LGV SNCF à la commune (rapporteur : Jean-luc V.) (vidéoprojection)

Le maire indique qu'il est nécessaire de régulariser certaines situations liées à la construction de la Ligne à Grande Vitesse, déclarée d'utilité publique

La société GEOFIT EXPERT a été contactée pour procéder à la régularisation de terrains non bâtis. Une promesse unilatérale d'achat a été transmise à la commune pour régulariser la situation de 15 parcelles pour une superficie totale de 34 121 m².

Le maire présente les différentes parcelles, et indique qu'il sera nécessaire ensuite d'échanger avec les riverains sur le devenir de certaines d'entre elles.

Le maire demande l'autorisation de signer la promesse unilatérale d'achat à l'euro symbolique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6) Bibliothèque – principe de désherbage des ouvrages (Jean-Luc V.)

Le maire informe le conseil que l'élimination fait partie du circuit du livre, au même titre que les acquisitions, et qu'il est nécessaire d'instaurer un principe de fonctionnement général pour cadrer le désherbage des ouvrages.

Il est précisé que le désherbage permet de :

- Retirer des collections les documents dont l'état physique ou le contenu ne correspond plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale,
- Rendre la bibliothèque vivante avec des documents en bon état et avec des informations actualisées,
- Repérer les faiblesses du fonds des collections,
- Avoir une meilleure adéquation des fonds par rapport aux besoins évolutifs du public.

Il est proposé de confier au bibliothécaire de la bibliothèque municipale la mise en œuvre de la politique de régulation des collections.

La destination des documents éliminés peut se faire selon les modalités suivantes :

- La destruction des documents jugés en mauvais état,
- Le don à des institutions ou associations telles l'Association des Amis de la bibliothèque, l'Accueil de loisirs (SIVOM), les écoles (via la borne collecte de papier).

L'élimination des ouvrages est officialisée par :

- Un procès-verbal signé du Maire annexé d'un état des documents éliminés mentionnant l'auteur et le titre,
- L'apposition d'une marque de sortie des collections publiques sur les exemplaires éliminés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7) QUESTIONS DIVERSES

a. Jury d'assises 2024

Comme chaque année, il est demandé de procéder à un tirage au sort pour les jurés d'assises 2024. Le tirage désigne 3 administrées : Sylvie LEPAGE, Christèle BOUTAULT, Guylaine CHESNAIS

b. Demande reçue du GAEC BEASSE

Le maire fait lecture du courrier reçu le 2 février dernier en mairie du GAEC BEASSE représenté par Monsieur Martial Béasse et Madame Céline Béasse.

Deux demandes sont faites.

La 1ère évoque leur souhait d'acquérir la parcelle BE32 qu'ils exploitent à ce jour. Il est rappelé que la parcelle BE32 a été achetée par la commune dans le cadre d'un projet de transfert d'usine dans la zone du Breil. Ce projet n'étant pas réalisable et vu que dans le cadre de la révision du PLU, la parcelle a été classée en zone agricole. Le GAEC souhaite acquérir la parcelle afin de pérenniser l'exploitation, et souhaite faire une proposition d'acquisition.

Le maire propose de demander du GAEC BEASSE de faire une offre, qui sera ensuite présentée au conseil.

M. Maréchal tient à préciser qu'il est important pour la commune de conserver des terres agricoles qui permettent parfois des échanges. Le maire indique qu'un point sera fait à ce sujet.

La 2^{ème} évoque leur souhait d'exploiter les parcelles du champ de course à la suite de Mme Marie Houdeline. Le maire tient à préciser qu'un engagement de la commune a été pris en 2016 auprès du GAEC BEASSE concernant ce second point.

Après échange, il est convenu que le maire reprenne l'attache de la société des courses pour échanger à ce sujet, de prendre l'attache de Mme Marie Houdeline pour connaître la date d'arrêt de son activité.

c. Relais petite enfance bilan 2022

Le maire présente au conseil le bilan de fréquentation du relais petite enfance.

Pour la commune du Pertre, l'espace jeux est ouvert tous les jeudis en semaine impaire hors vacances scolaires à la salle du patronage, de 9h15 à 11h15.

Fréquentation 2022

- 7 assistantes maternelles dont 3 de la commune de Saint-Cyr-Le-Gravelais – 66 % des assistantes maternelles en activité du Pertre participent aux espaces jeux.
- 2 familles
- 22 enfants

Actions menées

- Motricité, thème du carnaval, thème en noir et blanc

Tour de table

Mme Thiken évoque l'avancée du groupe de travail de sobriété. Il est fait le constat des hausses des prix pour l'école publique. Cela est dû au fait que le site n'a pas de contrat à prix réglementé, tout comme le contrat du complexe sportif. La consommation de l'école est normale mais le coût de l'électricité a augmenté suite au renouvellement du contrat pour l'année. La commune a réalisé les démarches pour bénéficier du bouclier tarifaire afin de réduire les factures d'électricité.

Mme Thiken informe que suite aux projets 2023 évoqués, et au besoin d'emprunts, les démarches vont être réalisées auprès des banques. Il faut dès à présent prendre conscience que les taux sont actuellement élevés. Il est également précisé que les emprunts à taux fixe indexés sur le livret A vont portés à vigilance, vu que le taux du livret A augmente.

M. Jallot demande si des solutions de réserve d'eau, bassin de captage sont étudiées sur le territoire. M. Maréchal délégué aux Eaux des Portes de Bretagne indique que ce n'est pas le cas. Il précise que les barrages sont pleins mais oui la nécessité de pluie est plus que nécessaire. Il est difficile de connaître la situation pour cet été.

M. Maréchal informe que le syndicat des Eaux des Portes de Bretagne prévoit le renouvellement de conduite d'eau potable sur la commune. Les travaux seront réalisés en juin pour ne pas impacter les courses cyclistes.

M. Maréchal demande l'avancement du dossier concernant le logement 5 allée du verger. Le maire informe que les assurances sont sollicitées. Le Cabinet DG construction a actionné son assurance pour intervention auprès des entreprises et assurances concernées. Il est demandé de faire réaliser un devis pour chiffrer les travaux.

M. Le maire indique que le cabinet JAOUEN n'a pas donné de suite pour la maison de santé. Il faudra donc relancer à nouveau.

M. Maréchal évoque les amplitudes horaires du local commercial « Le SULKY ». M. Maréchal rappelle au maire que lors de la présentation du projet il avait précisé que les horaires d'ouverture du commerce seraient augmentés. Le maire indique avoir évoqué récemment le sujet avec les gérants. Les gérants ont confirmé leur volonté d'augmenter les horaires d'ouvertures du commerce.

M. Le maire rappelle que la société Bouygues Télécom continue les recherches de terrain pour l'implantation d'une antenne relais.

Fin de séance 21h56